



Quel est le salaire minimum qui revient à l'employé ?

Vous êtes persuadé que votre salaire est nettement inférieur à ce qu'il devrait être, mais vous ne savez pas trop comment ni où le vérifier.

Vous travaillez très dur, et vous ne gagnez pas assez. Vous êtes cependant sûr que votre salaire est bien inférieur à ce qu'il devrait être, mais vous ne savez ni comment ni où le vérifier. Touchez-vous le salaire minimum ? Votre salaire est-il inférieur au salaire minimum stipulé par la loi ?

Le salaire minimum est en fait le plus petit des salaires qu'un employeur est autorisé à verser à son employé. Ce qui veut dire qu'il ne peut pas verser à son employé une somme inférieure à celle-ci. Or, s'il le fait, il est hors-la-loi.

La loi du salaire minimum régit ce sujet, et son but est de garantir qu'un travailleur ne soit pas employé dans des conditions d'exploitation et de préserver sa dignité.

Le droit au salaire minimum

Selon la loi, un travailleur de plus de 18 ans employé à temps plein est en droit de recevoir de son employeur un salaire qui représente au moins le salaire mensuel minimum, le salaire minimum à la journée ou à l'heure, selon le type d'emploi. Si le travailleur est employé pour un temps partiel, son salaire minimum sera évalué en conséquence.

En cas d'absence du travailleur, le salaire minimum auquel il aura droit sera diminué d'un montant proportionnel à son temps d'absence du travail, mais, s'il a droit à un paiement pour son temps d'absence en vertu de la loi, de son contrat de travail ou d'une autre possibilité prévue par la loi, il recevra l'intégralité de son salaire.

Les composants du salaire minimum

Le salaire minimum est composé des éléments suivants:

- Salaire de base ou salaire combiné
- Supplément de cherté s'il n'est pas inclus dans le salaire combiné
- Supplément fixe versé au travailleur en raison de son travail

Il existe d'autres ajouts qui ne sont pas pris en ligne de compte comme: ancienneté, travail d'équipe cyclique, bonus etc. Ces éléments ne font pas partie du salaire minimum et sont calculés à part.

Exiger le salaire minimum

Comme nous l'avons vu, un employeur qui paye moins du salaire minimum est en conflit avec la loi. L'employé n'est pas contraint d'accepter cet état de fait illégal, et il peut se plaindre au tribunal du travail. Si l'employé est décidé à porter plainte, l'employeur n'a pas le droit de porter atteinte à ses conditions de travail, à son salaire ou à son avancement. L'employeur n'a pas le droit de licencier son employé parce qu'il a porté plainte contre lui.

Le salaire minimum depuis le 1^{er} Octobre 2012 est de 23.12 shekel à l'heure d'après 43 heures par semaine et 186 heures mensuels a 4300 shekels brut par mois.

1. *Comment passer du brut au net* : <http://www.hilan.co.il/calc/NetWizard.aspx>
2. *Le salaire minimum* : <http://www.hilan.co.il/calc/MinimumWageCalculator.aspx>